

LISTE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

DU 30 JUIN 2025



Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 30 juin 2025, à 9h30.

Etaient présents

Elus titulaires : Mmes COPPEY, LEBLANC, M. VOZELLAUD, Mme CHEVALIER, MM. GUEGAN, LE GREVESE, MM. CHARRIER, LOUBERT-DAVAIN, RAITIERE, BRU, ROBERT

Nombre de délégués :

En exercice : 16

M. QUERO : pouvoir à Mme COPPEY

Présents : 11

Votants : 12

Pouvoirs : 1

Assistaient : MM. Jorigné, Barguil, Fenard (Edenn) ;

Mme Coppey ouvre la séance à 9h30 après avoir constaté que le quorum était atteint.

Le Comité désigne Mme Guégan comme secrétaire de séance, assisté de M. Fenard en tant que secrétaire auxiliaire.

1 Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 2 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 2 avril 2025 est joint au présent document.

Sans observations en séance, il est adopté.

2 Compte-rendu des délégations de la Présidente et du Bureau (Communication)

L'article L5211.10 du Code général des collectivités territoriales prévoit, lors de chaque réunion du Comité Syndical, le compte-rendu des attributions exercées par délégation du Comité.

Le tableau joint en annexe présente les informations concernées.

Sans remarques, le Comité Syndical prend acte de la présentation de ce compte-rendu.

3 Election à la Vice-présidence de l'Edenn

Mme Cordier, 3^{ème} vice-président de l'Edenn a fait part le 24 février 2025 de sa décision de renoncer à son mandat de déléguée de la COMPA au sein de l'Edenn. Cette démission a mis automatiquement fin aux fonctions de cette dernière en tant que Vice-présidente de l'Edenn.

Le Comité Syndical est en pareil cas amené à se prononcer le remplacement de la vice-présidente démissionnaire de fait, ou sur la suppression du poste considéré.

Après sollicitation de l'ensemble des présents, Xavier Loubert-Davaine et André Raitière font part de leurs candidatures respectives.

Il est procédé à l'élection pour la 3^{ème} vice-présidence de l'Edenn, au scrutin secret.

A l'issue du vote, M. André Raitière est élu, à la majorité absolue, 3^{ème} Vice-président de l'Edenn.

4 Bilan annuel de l'Edenn – actions agricoles, cyanobactéries.

L'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que chaque Syndicat Mixte établit un rapport retraçant son activité au cours de l'année passée, lequel est adressé aux EPCI membres,

accompagné du Compte Administratif. Le document sert en outre de support aux demandes de paiement des financements des différents postes (animation de bassin versant, technicien rivière, Natura 2000)

Ce rapport d'activité pour l'année 2024 sera proposé en cours d'année au Comité Syndical ; en revanche, il a été retenu d'étaler les présentations correspondantes en séance sur plusieurs Comités, de manière à permettre davantage de détails et d'échanges.

Le bilan des actions relevant du contrat territorial de l'Erdre et des actions de l'Edenn est effectué en séance, sur les deux thématiques suivantes :

- Actions « qualité de l'eau » dans le domaine agricole
- Actions dans le domaine des cyanobactéries

5 Questions diverses

- Retour sur le séminaire du 28 mai 2025
- Démarches agrivoltaïques sur le captage prioritaire de Vritz-Candé
- Avis sur le PLUi d'Anjou Bleu Communauté – méthodologie

Annexes

Annexes

Annexe 1 : Compte-rendu des délégations

Délégation à Mme la Présidente :

Engagements de dépenses de mars à juin 2025 :

Article budgétaire	Catégorie	Montant TTC
6184	Formation	1 295,00 €
6188	Autres frais divers	100,00 €
6247	Déplacement Trans collectifs	32,00 €
617	Etude	4 773,60 €
61551	Entretien véhicule	30,00 €
6237	Publication	570,00 €
6064	Fournitures Administratives	43,28 €
6185	Colloques	4 123,90 €

Délégation au Bureau

Marchés publics :

Sans objet

Conventions :

Sans objet